

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 11/10/2024

*Date d’Affichage : 11/10/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 20

*VOTANTS : 21

L’an deux mille vingt-quatre, le 17 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, ,
Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,

Monsieur Thierry LACOUR a été désigné Secrétaire de séance

DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 17 Octobre 2024, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Thierry LACOUR,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 17 Octobre, Monsieur Thierry LACOUR,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.



Fait à Margency, le 18/10/2024

Le Maire,



Acte en transmission en préfecture
095-21351035-20241018-DEL117102024-DE
Date de transmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024